



Jeu-concours « Trophée des continents Handball 2024 » de Montpellier Méditerranée Métropole

Sud de France Arena – 14 et 16 mars 2024

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

ARTICLE 1 : Montpellier Méditerranée Métropole, dont le siège est 50 place Zeus – CS 39556 – 34961 Montpellier Cedex 2, organise un jeu-concours en ligne sur montpellier3m.fr pour faire gagner des places pour assister au Trophée des continents ; organisé par la Fédération Française et la Ligue Occitanie de Handball, qui aura lieu à la Sud de France Arena les 14 et 16 mars 2024.

ARTICLE 2 : Ce jeu-concours permettra de gagner 30 places en Catégorie 4 d'une valeur de 25€ pièce (tarif normal adulte) réparties de la manière suivante : 15 gagnants gagneront 2 places chacun pour le jeudi 14 mars 2024 et 5 gagnants gagneront 2 places chacun pour le samedi 16 mars 2024.

ARTICLE 3 : La participation au jeu est ouverte à toute personne physique de plus de 18 ans.

ARTICLE 4 : Les gagnants recevront un e-billet par mail valable pour la journée du jeudi 14 mars ou du samedi 16 mars 2024.

ARTICLE 5 : Pour jouer, les participants doivent remplir en totalité du formulaire en ligne sur montpellier3m.fr

ARTICLE 6 : Le jeu-concours sera ouvert dès le lundi 04/03/2024 à 16h et sera clôturé le dimanche 10/03/2024 à 21h. Le tirage au sort sera effectué par traitement automatisé et aléatoire du fichier Excel recensant l'ensemble des candidats. Les gagnants seront prévenus par mail. La liste des gagnants sera publiée sur montpellier3m.fr.

ARTICLE 7 : Les lots gagnés par les participants ne pourront être ni échangés, ni convertis en monnaie ou devises.

ARTICLE 8 : Les gagnants acceptent d'être sollicités par Montpellier Méditerranée Métropole et par la presse.

ARTICLE 9 : A la suite du jeu-concours, Montpellier Méditerranée Métropole s'engage à ne pas exploiter les données personnelles inscrites sur le formulaire en ligne.

ARTICLE 10 : Montpellier Méditerranée Métropole se réserve le droit d'écourter, proroger ou annuler la présente opération si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 11 : La participation au concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve du présent règlement dans sa totalité. Disponible sur le site Internet de Montpellier Méditerranée Métropole, www.montpellier3m.fr, il peut être adressé à toute personne en faisant la demande contre une enveloppe affranchie au tarif en vigueur. La demande est à adresser à la Direction de la Communication de Montpellier Méditerranée Métropole - 50, Place Zeus – CS 39556 – 34961 Montpellier Cedex 02.

ARTICLE 12 : Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés », les candidats disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu, en s'adressant à l'organisateur par courrier postal à l'adresse suivante : Direction de la Communication de Montpellier Méditerranée Métropole – 50, place Zeus – CS 39556 – 34961 Montpellier Cedex 02.